



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 31 janvier 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2007-102

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 23 JANVIER 2007 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 24 JANVIER 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance spéciale du comité exécutif tenue le 23 janvier 2007 et de la séance ordinaire tenue le 24 janvier 2007 de la Ville de Gatineau a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux avec la modification suivante :

La résolution numéro CE-2007-93 adoptée le 24 janvier 2007, par ce comité, est modifiée par l'ajout du paragraphe suivant :

« Le trésorier est autorisé à rembourser les dépenses encourues selon la procédure établie sur présentation de pièces justificatives préparées par le service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires. »

Adoptée

CE-2007-103

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 2 - 3 621,34 \$ ET 54 - 100,661,68 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 3 - 97 325,94 \$ ET 54 - 429 063,99 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 2 - 1 923,63 \$ ET 52 - 3 437,46 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 1 - 212 711,12 \$ ET 47 - 1 837 285,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 2 et 54, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 3 et 54, les listes des réquisitions numéro 2 et 52 et les listes des embauches numéro 1 et 47 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	3 621,34 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	97 325,94 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste des réquisitions numéro 2	Pièces de comptes à payer	1 923,63 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste des embauches numéro 1	Embauche de personnel temporaire	212 711,12 \$	1 ^{er} au 12 janvier 2007

Liste PA numéro 54	Pièces de comptes à payer	100 661,68 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	429 063,99 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	3 437,46 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste des embauches numéro 47	Embauches de personnel temporaire	1 837 285,79 \$	8 au 12 janvier 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-104 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-02 - 621 679,02 \$ - PÉRIODE DU 11 AU 17 JANVIER 2007**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-02 d'un montant total de 621 679,02 \$ pour la période du 11 au 17 janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-105 **DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES ARCHIVES (PNDA) - CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre du Réseau des services d'archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a élaboré une demande de subvention dans le cadre du Programme national de développement des archives (PNDA) du Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe recherche l'acceptation de cette demande de subvention portant sur le traitement de la Série correspondance du Fonds du Bureau du greffier de la Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de subvention telle que rédigée par le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe et l'autorise à signer la demande de subvention.

Adoptée

CE-2007-106 **ACHAT ET GESTION D'ABONNEMENTS DE PÉRIODIQUES - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - 113 360 \$**

CONSIDÉRANT QUE la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres doit procéder à l'abonnement de périodiques imprimés et de bases de données de périodiques en format électronique pour un montant approximatif de 113 360 \$;

CONSIDÉRANT QUE les articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture d'abonnements ou de logiciels destinés à des fins éducatives. Les contrats d'abonnements qui sont en majorité destinés à des fins éducatives peuvent être adjugés directement aux agences sans appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres à procéder aux achats et au renouvellement d'abonnements de périodiques imprimés et électroniques pour un montant approximatif de 113 360 \$, et ce, en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, considérant que ces firmes fournissent des abonnements dont la majorité sont destinés à des fins éducatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

- 02-72220-675 : Périodiques québécois (incluant les abonnements de périodiques imprimés, les abonnements de bases de données de périodiques en format électronique et la gestion des transactions avec les éditeurs) pour un montant approximatif de 63 730 \$;
- 02-72220-676 : Périodiques étrangers (incluant les abonnements de périodiques imprimés, les abonnements de bases de données de périodiques en format électronique et la gestion des transactions avec les éditeurs) pour un montant approximatif de 49 630 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-107

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-52 - 233 286,11 \$ ET B-01 - 57 631,71 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-52 d'un montant total de 233 286,11 \$ pour la période du 23 au 29 décembre 2006;
- numéro B-01 d'un montant total de 57 631,71 \$ pour la période du 1^{er} au 12 janvier 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-108

FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - PROLONGATION DE CONTRAT À LA FIRME AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. - 106 980 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat de cinq ans pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers a été confié à la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. et prenait fin le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'appel d'offres prévoit la possibilité d'un prolongement de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prolonge le mandat de la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des secteurs de Buckingham et de Masson-Angers, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, pour un montant total de 106 980 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41470-411-53278	101 347 \$	Bassin d'épuration - Masson-Angers - Serv. prof. et génie
04-13493	5 633 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-109

SOUSSION 2006 SI 294 - CHRISTIE & WALTHER - FOURNITURE ET INSTALLATION DE RADIOS POUR MOTOCYCLETTE - SERVICE DE POLICE - 36 441,21 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Christie & Walther, 1179, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2L7, un contrat pour la fourniture et l'installation de quatre radios pour motocyclette, au montant de 36 441,21 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 décembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	34 522,41 \$	Police - Contrôle des limites de vitesse - Équipement - Radios pour motocyclette
04-13493	1 918,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21420-692	34 522,41 \$		Contrôle des limites de vitesse // Équip. non-capitalisable
03-10110		34 522,41 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Serv. prof. et génie

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-110

SUBVENTION DE 4 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 4 000 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron à l'attention de madame Rachelle Laporte, 67, rue de Matapédia, Gatineau, Québec, J8T 6M5, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	4 000 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71491-692	4 000 \$		Luc Angers - des Promenades - Aménagement // Équip. non-capitalisable
11411-972		4 000 \$	Luc Angers - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-111

SUBVENTION DE 550 \$ - CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE DE L'OUTAOUAIS - EXPO-SCIENCES BELL - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre du Conseil du loisir scientifique de l'Outaouais à l'attention de madame Danielle Delisle, directrice générale, 247-A, chemin Freeman, Gatineau, Québec, J8Z 2A9, à titre de subvention pour l'organisation de l'Expo-sciences Bell 2007 qui aura lieu du 16 au 18 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions
11413-972	160 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	40 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-112

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers à l'attention de madame Julie St-Jacques, 38, rue de Grandpré, Gatineau, Québec, J8M 1H6, à titre de subvention pour les activités de l'équipe des Sélects de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-113 **SUBVENTION DE 1 700 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER - CARNAVAL D'AYLMER 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 700 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels industriels et commerçants d'Aylmer à l'attention de monsieur Laurier Roy, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, à titre de subvention pour le Carnaval d'Aylmer qui aura lieu du 8 au 11 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - maire subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	250 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11403-972	400 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11402-972	400 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	400 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-114 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB SKINOUK - CHAMPIONNATS DE L'EST DU CANADA - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE VAL-TÉTREAU - LOUISE POIRIER ET ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club Skinouk à l'attention de monsieur Jacques Dumont, président, 397, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 3P9, à titre de subvention pour les Championnats de l'Est du Canada qui se tiendront du 2 au 4 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	250 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11406-972	250 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-115 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LE REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 6 FÉVRIER 2007 - 114 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Joseph De Sylva, Richard Côté et Aurèle Desjardins à participer à une activité organisée par le Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 6 février 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 114 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	38 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	38 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	38 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-116 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN AU COLLOQUE DE L'ARUC/ISDC - GATINEAU - 31 JANVIER 2007 - 20 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer au colloque de l'ARUC/ISDC organisé par l'Université du Québec en Outaouais qui aura lieu le 31 janvier 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 10 \$ à l'ordre de l'Université du Québec en Outaouais à l'attention de madame Odette Guay, C.P. 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement, sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 10 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-31084	20 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-117

SOUSSION 2006 SI 225 - LEICA GÉOSYSTÈMES LTÉE - LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT D'UNE STATION TOTALE ROBOTIQUE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 50 343,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Leica Géosystèmes Ltée, 9904, Côte de Liesse, Lachine, Québec, H8T 1A1, pour la location et l'achat d'une station totale robotique, le tout selon l'alternative 1, pour un total de 50 343,11 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 16 août 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 50 343,11 \$ incluant les taxes et allocations d'échanges, lequel montant est déduit d'un paiement fait en 2006, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	50 930,81 \$	Ingénierie - Équipements
04-13493	2 830,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
01-74230	(5 500,00) \$	Revenus autres – Disposition d'actifs
05-13210	(330,00) \$	TPS à payer
05-13310	(437,25) \$	TVQ à payer

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74230	5 500 \$		Autres disposition d'actifs // Congrès et colloques
99300-999	45 431 \$		Immobilisations payées comptant // Autres
03-10110		50 931 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2007.

Adoptée

Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif préside la séance.

CE-2007-118

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR YVES LATREILLE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS 9-1-1, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL, SERVICE DE POLICE,

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux communications 9-1-1, Division du soutien organisationnel du Service de police (poste POL-BLC-024 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Yves Latreille au poste de préposé aux communications 9-1-1, Division du soutien organisationnel du Service de police.

La date d'entrée en fonction de monsieur Yves Latreille sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Latreille sera celui de la classe 06, 6^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que cet employé est affecté à ce poste depuis 2002, la permanence lui est accordée conformément à l'article 5.07 1) a) de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-119

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GUY HÉBERT AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE CAU, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef d'équipe CAU, Division du soutien organisationnel du Service de police (poste POL-BLC-023 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Guy Hébert au poste de chef d'équipe CAU, Division du soutien organisationnel du Service de police.

La date d'entrée en fonction de monsieur Guy Hébert sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Hébert sera celui de la classe 08, 6^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que cet employé est affecté à ce poste depuis le 13 juillet 2005, la permanence lui est accordée conformément à l'article 5.07 1) a) de la convention collective des cols blancs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-120

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR DANIK ST-JEAN AU POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR RÉSIDENTIEL, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE monsieur Danik St-Jean, occupant le poste d'inspecteur-calculateur résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 12 février 2007 au 11 février 2008 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Danik St-Jean, inspecteur-calculateur résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières, un congé sans solde pour la période du 12 février 2007 au 11 février 2008.

Adoptée

CE-2007-121

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-885 - PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR GUY CRÉGHEUR AU POSTE DE RESPONSABLE ÉQUIPE MOBILE - ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉMÉTRIE, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-885 adoptée le 1^{er} juin 2005, a autorisé l'embauche de monsieur Guy Crégheur au poste de responsable équipe mobile – électricité et télémétrie au Service de l'environnement du Module des travaux publics et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE lors de son embauche, la nouvelle convention collective des cols bleus n'était pas encore en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de M. Crégheur avait alors été déterminé en fonction des taux horaires alors applicables aux cols bleus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2005-885 afin d'accorder, rétroactivement au 1^{er} juin 2005, le salaire prévu à la classe 3, échelon 6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-122

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-22 - ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME CHANTAL NADON AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE, CENTRE DE SERVICES DE HULL

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-22 adoptée le 10 janvier 2007, acceptait l'engagement à l'essai de madame Chantal Nadon au poste de commis-réceptionniste au centre de services de Hull;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Nadon a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employée temporaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-22 adoptée le 10 janvier 2007 de façon à réintégrer madame Chantal Nadon à son statut d'employée temporaire.

Adoptée

CE-2007-123

RÉINTÉGRATION DE MESSIEURS MICHEL DAOUST ET STÉPHANE AUBIN ET MADAME CLAUDINE RABY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX COMMUNICATIONS 9-1-1, DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL, SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler trois postes de préposé aux communications 9-1-1, Division du soutien organisationnel du Service de police (postes POL-BLC-015, POL-BLC-022 et POL-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Michel Daoust, Stéphane Aubin et madame Claudine Raby étaient en surplus d'affectation suite au processus d'intégration en 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la réintégration de messieurs Michel Daoust, Stéphane Aubin et madame Claudine Raby au poste de préposé aux communications 9-1-1, Division du soutien organisationnel du Service de police.

La date d'entrée en fonction de messieurs Michel Daoust, Stéphane Aubin et madame Claudine Raby sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Michel Daoust sera celui de la classe 06, 6^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de monsieur Stéphane Aubin sera celui de la classe 06, 6^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le salaire de madame Claudine Raby sera celui de la classe 06, 6^e échelon (semaine de 40 heures) de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21500-112 – Centre d'urgence 9-1-1 – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-124

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-21 - RÉINTÉGRATION DE MADAME STÉPHANIE DESJARDINS À SON STATUT D'EMPLOYÉE TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-21 adoptée le 10 janvier 2007, acceptait l'engagement à l'essai de madame Stéphanie Desjardins au poste de commis spécialisé, Division des programmes et des projets de développement du Service d'urbanisme du Module de l'aménagement et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Desjardins a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employée temporaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-21 adoptée le 10 janvier 2007 de façon à réintégrer madame Stéphanie Desjardins à son statut d'employée temporaire.

Adoptée

CE-2007-125*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, GESTION DE LA FLOTTE ET DES ÉQUIPEMENTS, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements du Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements du Module des travaux publics et de l'environnement :

- abolition du poste de technicien en administration;
- création d'un poste de commis administratif.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-112 – Adm. – Ateliers mécaniques – Rémunération régulière – Cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des opérations de terrain, gestion de la flotte et des équipements du Module des travaux publics et de l'environnement.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-126

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR SERGE LAMOUREUX, CAPITAINE, SERVICE DE POLICE – 1^{er} AVRIL 2007

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Lamoureux, capitaine au Service de police, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} avril 2007;

CONSIDÉRANT QUE cet employé aura complété 34 ans et 6 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Serge Lamoureux les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} avril 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Lamoureux à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite anticipée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Lamoureux leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-127

RETRAITE DE MADAME DIANE HOWARD, COMMIS ADMINISTRATIF / SOUTIEN, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER - 12 FÉVRIER 2007

CONSIDÉRANT QUE madame Diane Howard, commis administratif / soutien au centre de services d'Aylmer, a confirmé qu'elle prendra sa retraite le 12 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette employée aura complété 20 ans et 5 mois de service à la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à madame Diane Howard les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 12 février 2007, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M^{me} Howard leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-128

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ 104881

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé 104881, lors des événements du 27 août 2006, étaient inacceptables;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines et le Service de sécurité incendie recommandent une suspension d'une journée sans traitement à l'employé 104881. La date sera déterminée par le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'enquête s'est amorcée rapidement suite aux événements; l'absence de l'employé en cours de processus n'invalide pas la légitimité d'imposition d'une mesure malgré les délais entre l'événement et cette recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une mesure disciplinaire d'une journée sans traitement à l'employé 104881.

Adoptée

CE-2007-129
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2007-1444

RÉSILIATION DE LA SOUMISSION 2005 SP 267 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - FIRME PLANI-CITÉ - PLACE-DE-LA-CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-1484 adoptée le 6 octobre 2004 par sa soumission 2004 SP 161, octroyait à Plani-Cité le contrat d'élaboration d'un concept d'aménagement de la Place-de-la-Cité;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2005, Plani-Cité produisait son rapport final décrivant le concept d'aménagement de la Place-de-la-Cité, lequel fut accepté par le conseil municipal par la résolution numéro CM-2005-445 adoptée le 10 mai 2005;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, le 15 février 2006, a accordé à Plani-Cité la soumission 2005 SP 267 visant l'élaboration des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet d'aménagement de la Place-de-la-Cité selon le concept développé par Plani-Cité et accepté par le conseil municipal tel que décrit ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE Plani-Cité refuse de compléter les travaux de préparation des plans et devis définitifs du projet d'aménagement tant que sa demande d'honoraires additionnels ne sera pas approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la soumission 2005 SP 267 est de nature forfaitaire et qu'il n'y a donc pas lieu d'octroyer des honoraires additionnels;

CONSIDÉRANT QU'un dernier avis de défaut fut expédié à Plani-Cité le 19 décembre 2006, tel que prévu à l'article 6.1 des clauses administratives de la soumission 2005 SP 267, lui accordant jusqu'au 12 janvier 2007 pour transmettre l'ensemble des documents manquants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2125 du *Code civil du Québec* permet de résilier en tout temps un contrat de service;

CONSIDÉRANT QU'il y a de plus en l'espèce inexécution des obligations de Plani-Cité selon la soumission 2005 SP 267 au sens des articles 1590 et 1604 à 1606 du Code civil du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie de plein droit la soumission 2005 SP 267 pour défaut d'exécution et réserve tous les recours en dommages de la Ville de Gatineau contre Plani-cité.

La Division de l'approvisionnement est autorisée à lancer un nouvel appel d'offres de services professionnels en temps opportun.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif